

***Communiqué du Conseil des recteurs francophones***

**14 septembre 2022**

**Réflexion en cours sur la réforme du calendrier académique**

Dès l'annonce de la mise en place, à partir de cette année 2022-2023, d'un calendrier largement modifié dans l'enseignement obligatoire francophone, une réflexion interuniversitaire de fond sur le sujet a démarré. Ni un alignement total sur le nouveau calendrier scolaire, ni une position figée sur le calendrier universitaire actuel n'ont été retenus comme options envisageables. D'une part, en effet, l'enseignement universitaire a ses spécificités ; d'autre part, la pratique universitaire actuelle mérite d'être remise en cause ; enfin, les effets des discordances de calendriers sur de nombreuses familles ne peuvent être ignorés.

La réforme du calendrier scolaire a donc été saisie comme une opportunité de révision approfondie de l'organisation de l'année académique. Une telle révision ne s'improvise pas et fait l'objet d'un travail en cours, qui se doit d'envisager tous les aspects avant d'arriver à une proposition définitive, notamment la difficile année de transition d'une organisation à l'autre.

Les objectifs de la réforme en chantier sont d'abord pédagogiques. Il s'agit, en particulier, de sortir du paradoxe actuel où les semaines de cours sont trop souvent vues comme des périodes de semi-fête et les périodes de congé, consacrées à un travail en principe intensif. Un alignement au moins partiel entre congés de l'obligatoire et (vrais) congés de l'universitaire serait aussi un soulagement pour tous ceux dont la vie touche à ces deux domaines d'enseignement.

Le travail en cours est interuniversitaire et implique plusieurs interlocuteurs dans chaque université. Il est indispensable qu'il se poursuive ainsi pour qu'il puisse aboutir.